

# Liège et Voltaire<sup>1</sup>

Daniel DROIXHE

L'écrivain liégeois Herman de Trappé rapporte dans ses *Œuvres diverses* de 1810 une anecdote mettant en scène « un élève du collège de Soissons » et son professeur, un oratorien<sup>2</sup>. L'épisode semble avoir été vécu par de Trappé lui-même, ainsi que le suggèrent de multiples détails. « Au temps où les fêtes de Paques suspendent le cours des études », l'adolescent, dit-il, « obtint en 1778 d'aller entrevoir Paris ». Y circulait alors « le bruit de l'arrivée prochaine de Voltaire ». Le moment de rentrer au bercail était venu, mais « le petit jeune homme menaçait de se cacher si on voulait le faire partir ». Les voyageurs assistèrent donc à l'apothéose du philosophe.

L'auteur de la *Henriade* paraissait infatigable, il était sans cesse entouré d'une cour, un jeune étranger avec son gouverneur lui fut présenté sans peine. Il prit l'oratorien pour un jésuite parce qu'il avait l'air niais, pédant et moqueur, lui parla du marquis de Fénelon tué à la bataille de Rocour près de Liège, fit une sortie contre le gouvernement ecclésiastique de ce pays, et j'entends encore ces mots : « Qu'a donc ce cher enfant, qui me regarde avec émotion ? » je réponds : « peut-on approcher d'un si grand homme sans... » et des larmes me coupent la voix. Je sortis, mon attendrissement causait dans la compagnie un rire universel qui m'humilia beaucoup.

Le récit, d'un ton de sensibilité liégeoise qui ne trompe pas, se poursuit par une visite des compatriotes de Grétry à Ermenonville. Le passage était doublement obligé. La rencontre n'est pas moins instructive.

Rousseau qui se promenait ne s'éloigna pas. Il prit aussi mon conducteur pour un jésuite, lui dit qu'il les aimait, qu'il en avait connu dont il gardait la mémoire, et quand il eut appris qu'il parlait à un oratorien il devint froid.

Trappé ajoute que si « l'idée du rigorisme » choquait Rousseau, « il avait tort ». « Ces bons prêtres avaient laissé depuis longtemps Jansénius derrière eux, et marchaient à la philosophie. » On se souviendra que plusieurs meneurs de la Révolution liégeoise avaient en effet étudié chez les Oratoriens. Pour le reste, comme on sait, une partie du haut clergé principautaire, évêque Velbruck en tête, marchait aussi « à la philosophie », pour reprendre la jolie formule du visiteur, et sans doute l'image que

---

<sup>1</sup> Paru dans le *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique* 78, 2000, p. 39-48.

<sup>2</sup> P. 246-48.

Voltaire se faisait de la principauté ne correspondait-elle pas exactement à la réalité. C'est cette image que je voudrais d'abord évoquer.

On complète facilement les propos tenus à Trappé par ce que le philosophe écrit des « gouvernements ecclésiastiques » dans plusieurs passages des *Idées républicaines* par un membre d'un corps, critique du *Contrat social*<sup>3</sup> ».

Lorsque notre évêque, fait pour servir, et non pour être servi ; fait pour soulager les pauvres, et non pour dévorer leur substance ; fait pour catéchiser, et non pour dominer, osa, dans des temps d'anarchie, s'intituler prince de la ville dont il n'était que le pasteur, il fut manifestement coupable de rébellion et de tyrannie.

« C'est insulter la raison et les lois de prononcer ces mots : gouvernement civil et ecclésiastique », écrit encore Voltaire, pour qui la mainmise de l'Église sur la vie liégeoise prend une forme particulièrement burlesque dans le fameux *Almanach de Mathieu Laensbergh*.

Citons une fois encore l'*Épître au roi de Danemark* :

Et quand vous écrirez sur l'almanach de Liège  
Ne parlez des saisons qu'avec un privilège.

L'ouvrage revendiquait en effet en page de titre son statut privilégié. La rime voltairienne était parlante. Elle s'impose de la même manière à Gresset, dans le passage de *La Chartreuse* où celui-ci décrit son logement parisien, dominant la Sorbonne et la « pédantesque rue » Saint-Jacques

Où la foule toujours crottée  
De prestolets provinciaux  
Trotte sans cause et sans repos.

La chambrette est plus que modeste.

Telles on nous peint les tanières  
Où gisent ainsi qu'au tombeau,  
Les Pythonisses, les Sorcières,  
Dans le donjon d'un vieux château ;  
Ou tel est le sublime siège  
D'où flanqué des trente-deux vents,  
L'auteur de l'Almanach de Liège,  
Lorgne l'histoire du beau temps,  
Et fabrique avec privilège  
Ses astronomiques romans<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Voltaire, *Mélanges*, Préf. par E. Berl. Texte établi et annoté par J. van den Heuvel, Paris, Gallimard, 1961, coll. « Bibl. de la Pléiade », p. 503 sv.

<sup>4</sup> Gresset, *Œuvres*, Londres [Liège : Plomteux], 1780, t. I, p. 82.

On ajouterait, avec le baron de Villenfagne, premier historien des lettres liégeoises, telle autre allusion ironique au *Laensbergh*<sup>5</sup>. Celui-ci réapparaît chez Voltaire dans un court morceau intitulé *Jusqu'à quel point on doit tromper le peuple*. La présentation du dilemme mérite d'être reproduite.

C'est une très grande question, mais peu agitée, de savoir jusqu'à quel degré le peuple, c'est-à-dire neuf parts du genre humain sur dix, doit être traité comme des singes. La partie trompante n'a jamais bien examiné ce problème délicat, et de peur de se méprendre au calcul, elle a accumulé tout le plus de visions qu'elle a pu dans les têtes de la partie trompée. Les honnêtes gens qui lisent quelquefois Virgile, ou les Lettres provinciales, ne savent pas qu'on tire vingt fois plus d'exemplaires de l'almanach de Liège et du courrier boiteux, que de tous les bons livres anciens et modernes. Personne assurément n'a une vénération plus sincère que moi pour les illustres auteurs de ces almanachs et pour leurs confrères. Je sais que depuis le tems des anciens Chaldéens, il y a des jours et des moments marqués pour prendre médecine, pour se couper les ongles, pour donner bataille, et pour fendre du bois. Je sais que le plus fort revenu, par exemple, d'une illustre académie consiste dans la vente des almanachs de cette espèce. Oserai-je, avec toute la soumission possible, et toute la défiance que j'ai de mon avis, demander quel mal il arriverait au genre humain, si quelque puissant astrologue apprenait aux paysans et aux bons bourgeois des petites villes, qu'on peut sans rien risquer se couper les ongles quand on veut, pourvu que ce soit dans une bonne intention. Le peuple, me répondra-t-on, ne prendrait point des almanachs de ce nouveau venu. J'ose présumer au contraire qu'il se trouverait parmi le peuple de grands génies qui se feraient un mérite de suivre cette nouveauté. Si on me réplique que ces grands génies feraient des factions, et allumeraient une guerre civile, je n'ai plus rien à dire, et j'abandonne pour le bien de la paix mon opinion hasardée<sup>6</sup>.

La question de l'éducation populaire reste ici posée, entre plaisanterie et inquiétude, peut-être même entre doute et espoir. De Trappé, qui se présente en lecteur assidu de Voltaire, pour ne pas dire en disciple, y répond assez brutalement dans une courte pièce – l'homme n'a pas le goût des démonstrations – intitulée *Sur les connaissances du peuple*<sup>7</sup>.

Que le peuple sentant son impuissance de se gouverner, et suffisamment instruit, pour savoir les suites des discordes civiles, ne veuille pas lui-même gouverner son

---

<sup>5</sup> Signalé par O. Colson, le fondateur de la revue *Wallonia*.

<sup>6</sup> *Collection complète des œuvres de M. de Voltaire*, Genève [Liège : Plomteux], 1773, t. XV (*Mélanges philosophiques, littéraires, historiques, etc., tome second*), p. 19-21. Une question qui se poserait, et qu'on n'abordera pas, concernerait l'étendue réelle de ce marché de l'almanach et de son public, dont Voltaire imagine la possible turbulence. Sébastien Mercier aussi croyait le *Laensbergh* tiré « à 60 000 exemplaires ». À propos de l'almanach, voir aussi, dans les *Idées républicaines*, comment l'article XXXVII se moque de Rousseau prévoyant l'irrésistible « révolution » que doit constituer la conquête du pouvoir par les Tartares « sujets ou voisins » de Pierre le Grand. « *L'Almanach du Courrier boiteux* a-t-il jamais fait de telles prédictions ? La cour de Pétersbourg nous regardera comme de grands astrologues si elle apprend qu'un de nos garçons horlogers a réglé l'heure à laquelle l'empire russe doit être détruit. »

<sup>7</sup> *Idem*, p. 121-22.

gouvernement, qu'il détourne enfin les yeux des chefs-d'œuvre de la philosophie qu'on lui offre, et ferme l'oreille aux orateurs des cafés, qui prêchent partout les heureuses révolutions.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette expérience liégeoise des « orateurs de café », que les tableaux de Léonard Defrance représentent si volontiers à l'œuvre, le journal à la main – quand l'abbé Barruel ne les montre pas instruisant plus discrètement des assemblées nocturnes de paysans, dans des « conventicules » d'irrégion<sup>8</sup>. La mémoire liégeoise abonde en signes d'une relative diffusion des idées nouvelles dans les classes populaires. Le déroulement de ce qu'on appelé dès le dix-huitième siècle « l'heureuse Révolution », au plan local, s'explique-t-il sans une certaine préparation au sein du plus grand nombre ? Mais revenons à Voltaire, qui ne pourra pas, d'ailleurs, nous détourner longtemps de la question.

Liège se signale dans l'*Essai sur les mœurs* comme patrie de la « cérémonie » religieuse la « plus noble », la « plus pompeuse », la « plus capable d'inspirer la piété aux peuples », c'est-à-dire la fête du Saint-Sacrement<sup>9</sup>.

L'antiquité n'en eut guère dont l'appareil fut plus auguste. Cependant, qui fut la cause de cet établissement ? Une religieuse de Liège, nommée Moncornillon, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune (1264) ; elle eut ensuite une révélation qui lui apprit que la lune signifiait l'Eglise, et le trou une fête qui manquait. Un moine, nommé Jean, composa avec elle l'office du saint sacrement; la fête s'en établit à Liège, et Urbain IV l'adopta pour toute l'Eglise.

La jeune béguine du monastère du Mont Cornillon – voyez la méprise de Voltaire ! – prendra aussi place, mais sous un trait plus léger, dans la galerie des anciennes figures liégeoises que composera en 1850 Etienne Arago, réfugié sur les bords de la Meuse avec d'autres écrivains socialistes.

Laissons la noble Julienne  
A qui la pompe chrétienne  
Doit, dit-on, la Fête-Dieu ;  
Repoussons les prophéties,  
Par l'ignorance obscurcies,  
Du prêtre Laensberg-Mathieu ;  
Cherchons un plus noble titre...  
De Notger je vois la mitre<sup>10</sup>...

---

<sup>8</sup> Cf. mon article sur « La diffusion des idées nouvelles à Liège », dans *La vie culturelle dans nos provinces au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles : Crédit communal de Belgique, 1983, p. 103.

<sup>9</sup> *Essai sur les mœurs*, éd. R. Pomeau, Classiques Garnier, Paris : Bordas, 1990, t. I, chap. LXIII, État de l'Europe au XIII<sup>e</sup> siècle, p. 638.

<sup>10</sup> *Liège. Fragment inédit d'un volume intitulé Echos de la patrie*, Bruxelles : Impr. de A. Labroue et Cie, 1850, p. 19-20.

Fertile en visionnaires, Liège figure encore dans l'*Essai sur les mœurs* en tant que tombeau, si l'on ose dire, d'une figure exemplaire de la résistance du pouvoir temporel face à l'Église<sup>11</sup>. En lutte avec le Saint-Siège pour la question des Investitures, l'empereur d'Allemagne Henri IV avait commencé son chemin d'épreuves à Canossa pour le terminer sur les bords de la Meuse en 1106, « pauvre, errant, et sans secours », après avoir si longtemps « tenu les yeux de l'Europe ouverts sur ses victoires, sur ses grandeurs, sur ses infortunes ».

Le fils de Henri IV mit le comble à son impiété en affectant la piété atroce de déterrer le corps de son père, inhumé dans la cathédrale de Liège, et de le faire porter sans une cave à Spire. Ce fut ainsi qu'il consumma son hypocrisie dénaturée.

D'où vient, demande Voltaire, qu'un si grand prince tombe dans un si grand abandon, « immolé à la religion », parmi « tant de choses réputées sacrées » ? « Cherchez » : « vous en verrez l'unique origine dans la populace ; c'est elle qui donne le mouvement à la superstition ». L'analyse est amère.

Dès que vous avez souffert que vos sujets soient aveuglés par le fanatisme, ils vous forcent à paraître fanatique comme eux ; et si vous secouez le joug qu'ils portent et qu'ils aiment, ils se soulèvent.

Le combat pour « secouer le joug » a pris à Liège des formes peut-être plus complexes, plus ambiguës que dans d'autres provinces, en raison du comportement mondain du pouvoir clérical, qui bafouait de diverses manières l'esprit de l'Évangile et violait avec une joyeuse inconscience les règles élémentaires de l'autorité. Il faudrait relire ici ce que le Français Jolivet, secrétaire d'ambassade, écrivait des « sultans de l'Église » dans la principauté – plus libertins encore qu'en Brabant. Que devaient en penser les simples curés de ville et de campagne ? S'adressant à ses ouailles de la rue de la Grasse Poule, l'abbé Légipont mettait-il dans son prêche, comme le fait le P. Griffet dans ses Sermons, l'un ou l'autre écho du scandale offert par les novateurs, en puisant dans les notes critiques dont il truffe son registre paroissial à la lecture du *Journal encyclopédique*<sup>12</sup>. L'Église a-t-elle offert à ses ennemis la caisse de résonance, le porte-voix dont ceux-ci auraient manqué ? L'abbé Raynal, infernale cheville ouvrière de l'*Histoire des deux Indes*, en remerciait le clergé liégeois qui avait crossé le jeune Nicolas Bassenge et qui avait fait publier dans toutes les églises de la ville une condamnation valant évidemment, en matière de librairie, la meilleure des publicités.

---

<sup>11</sup> *Essai sur les mœurs*, p. 504.

<sup>12</sup> Cf. E. Helin, « Contestataires et apologistes au XVIII<sup>e</sup> siècle : pour une nouvelle lecture de quelques écrits de Gilles Légipont », *Livres et Lumières au pays de Liège (1730-1830)*, Liège : Desœr, 1980, p. 51-72.

Mais d'abord, de quel accès aux écrits libertins disposait le lecteur moyen ? Là encore, les défenseurs du christianisme simplifièrent la tâche à l'abbé Raynal et aux siens. La Sorbonne rassembla en un commode volume les propositions les plus impies de l'*Histoire des deux Indes*, pour l'édification du public. Le centon fut bien sûr réédité à Liège<sup>13</sup>. Ailleurs, un adversaire de Raynal procurait de son ouvrage une *Analyse* recommandée, dit la *Gazette de Liège*, à ceux « qui s'épargneront les frais de l'œuvre complet en 7 volumes »<sup>14</sup>. Circulaient aussi des digestes : *Esprit de Voltaire*, de l'*Encyclopédie*, de *Saint-Evremont*...<sup>15</sup> Il est vrai qu'un autre *Esprit*, celui *des livres défendus* de l'abbé de Fontenay, vendu à Liège, ne retient des philosophes que les passages favorables à l'existence de Dieu et à l'Église. Rousseau est la référence majeure et la *Profession de foi du vicaire savoyard* le maître-texte. Voltaire aussi est utilisé, instrumentalisé. On cite son *Épître à l'auteur du livre des trois imposteurs*, sur un thème quelque peu risqué : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. » On tire de ses *Homélie prononcées à Londres en 1765* deux longs extraits qui font l'objet d'une pieuse réécriture. On y biffe l'expression d'*intelligence suprême*. On retranche le mot d'éternité, contraire au principe de la Création. Tout ce qui peut suggérer une élaboration graduelle de la matière, un évolutionnisme est escamoté. S'il est question des dérèglements auxquels se livre parfois l'homme sans Dieu, le compositeur du recueil supprime soigneusement l'exemple du pape Alexandre VI, incestueux et criminel, et ne conserve que la conclusion de Voltaire : « L'athée fourbe, ingrat, calomniateur, brigand, sanguinaire, raisonne et agit conséquemment, s'il est sûr de l'impunité de la part des hommes<sup>16</sup> ».

Trouve-t-on que ces ouvrages de condamnation et ces Esprits sont d'une lecture encore trop sévère, pour le lecteur moyen ? On pourrait montrer comment le roman, l'opéra-comique prennent le relais et recréent à leur manière les axes d'une nouvelle conception de la vie. Inutile d'insister ici sur le roman voltairien – sauf pour rappeler que les innocentes presses du Liégeois Jean Dessain donnèrent en 1759, comme par erreur, l'une des premières éditions de *Zadig* et du *Monde comme il va*<sup>17</sup>. Comment ne pas mentionner ici le problème posé par la contrefaçon liégeoise du *Candide*, qui figure parmi les toutes premières reproductions de l'ouvrage en cette même année 1759 ? Une étude à paraître proposera de l'identifier – sur une

<sup>13</sup> *Censure de la Faculté de Théologie de Paris, contre un livre qui a pour titre Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes*, À Paris, chez Clousier, Imprimeur de la Sorbonne; et à Liège, chez Lemarié, 1781.

<sup>14</sup> *Gazette de Liège*, 1775, n°10-13, 20, 55. Il s'agit de l'*Analyse* de François Bernard, qui vise la deuxième édition des *Deux Indes*.

<sup>15</sup> Sur l'*Esprit de l'Encyclopédie* de J. Laporte et sa vente à Liège, cf. Droixhe 1995, 69 sv.

<sup>16</sup> Cf. *idem*, p. 67-69.

<sup>17</sup> J. Vercauysse, « Quelques éditions liégeoises de Voltaire peu connues », *Livres et Lumières au pays de Liège*, p. 173-88.

base quelque peu inhabituelle – avec le type 237d dont le seul exemplaire localisé, jusqu’il y a peu, était celui ayant appartenu au grand historien Robert Shackleton<sup>18</sup>.

Les échos, chez Voltaire, de l’activité liégeoise de librairie forment un chapitre spécial.

On propose ici quelques éditions qui montrent ce type d’ornementation composée divergente (reprod. 3.1-6). Elles peuvent bien sûr avoir été réalisées à Liège en sous-traitance. Le libellé de l’adresse ne comporte pas les détails que fournit le plus souvent la production authentique – et que l’on attendrait si les ouvrages avaient été imprimés pour Bassompierre. Le *Jardinier solitaire* paraît sortir de la même officine que le Colporteur de Chevrier, sous l’adresse de Nourse (reprod. 3. 5-6). Sa composition de titre figure dans deux éditions divergentes de Caraccioli, de 1760 et 1764<sup>19</sup>. D’après E. Weller, d’autres ouvrages de Chevrier ont fait l’objet à Liège d’éditions clandestines : la *Mandrinade* en 1758, sous l’adresse nue de Valenciennes, et la comédie de la *Nouvelle du jour*, sous celle de Dresde – tandis que telle impression de *Poèmes sur des sujets pris de l’histoire de notre temps*, sous l’adresse de « Liège, Compagnie », serait parisienne<sup>20</sup>...

On ne s’étonnera pas de trouver dans la *Mandrinade* une *Postface, servant de Réponse à la Lettre que le Sieur Carraccioli, Écrivain, du Tiers-Ordre de S. François, vient de publier contre moi, sous le nom de Bassompierre, Libraire à Liège*<sup>21</sup>. Chevrier y défend son respect des « vertus politiques, Citoyennes et Chrétiennes », contre un ouvrage

digne de sortir de la Caverne obscène où le *Portier des Chartreux*, l’*Académie des Dames*, *Margot la Ravaudeuse*, et en dernier lieu la *Pucelle d’Orléans*, ont été imprimés plus d’une fois.

Obligé à l’égard des bibliographes futurs, Chevrier précise en note :

Non la Pucelle de M. de Voltaire, mais un Ouvrage tronqué que le Scélérat le plus familiarisé avec l’irréligion et la débauche ne pourroit lire sans frissonnement. C’est cependant ce Bassompierre, exécration Editeur de ces abominations dignes du dernier supplice, qui prête son nom au Sieur Carraccioli ; ces deux hommes doivent être étonnés de se trouver l’un à Vienne, l’autre à Liège, Pays où la Religion et l’honnêteté des mœurs ont toujours été respectées.

---

<sup>18</sup> « À la recherche du *Candide* liégeois », à par. dans l’*Australian Journal of French Studies*.

<sup>19</sup> DROIXHE 1987, 70, n°7 et 9, qui renvoient à des *Caractères de l’amitié* (À Francfort, en foire, Chez J.F. Bassompierre, libraire à Liège, 1760, in-12 de 118 p. ; ULg 23047A) et au *Langage de la raison* (À Liège, Chez J.F. Bassompierre, libraire, 1764, in-12 de vi-208 p. ; ULg 4789A).

<sup>20</sup> WELLER 1864, II, 151-54.

<sup>21</sup> CHEVRIER, *Mandrinade*, 211 sv.

Autre cas de figure, au même rayon des déductions « négatives » : le texte de *la Pucelle*, dans la grande série des *Œuvres* de Voltaire (tome XX), ou du moins dans certains volumes de celle-ci, n'a manifestement pas été imprimé par Plomteux. Il a tous les caractères des éditions de Denis de Boubers et de son successeur Lemarié (reprod. 5.3-4). Rien ne permet actuellement de dire s'il s'agit d'un fait de sous-traitance ou de récupération d'une édition antérieure. Boubers avait touché à l'édition voltairienne quelques années auparavant : J. Vercruysse a enregistré ses impressions avouées de l'*Enfant prodigue* (1768), d'*Olympie* (1768) et d'*Alzire* (1769), où l'on voit qu'il suivait en quelque sorte l'exemple de Bassompierre, contrefacteur de *Tancrede* et du même *Olympie*<sup>22</sup>. Vercruysse ne mentionne pas d'édition liégeoise de la Pucelle, qui avait eu, dès avant l'arrivée du *Journal encyclopédique*, les faveurs de la typographie locale, comme l'apprend la correspondance de Darget – futur résident de France dans la principauté – à Frédéric II, son maître du moment.

Voltaire connaît en effet l'imprimeur liégeois. Il écrit à un certain Jean Lafosse, en 1766 : « Ce serait assurément le temps de faire paraître votre ouvrage sur le suicide, et je ne conçois pas comment on a pu dans Liège s'opposer à sa publication. Il y a dans cette ville un libraire nommé Bassompierre qui imprime tout et qui ne demande permission à personne<sup>23</sup>. » Jean-André-François Bassompierre est né à Liège en 1709. C'est par erreur qu'il est ... Son épouse s'appelait Anne Ro(s)y et il en eut huit enfants, dont un fils également nommé Jean-François, dont les amours défrayèrent la chronique<sup>24</sup>. Le catalogue de la Bibliothèque nationale suggère d'imputer aux Bassompierre diverses contrefaçons voltairiennes. Sans doute faut-il voir derrière ces identifications le regard aigu et averti d'Hélène Frémont, correspondante de Georges de Froidcourt. Je m'arrêterai seulement ici au problème posé par le *Dictionnaire philosophique*.

Il y a ici, en effet, une énigme. Le catalogue de la BNF, reprenant une attribution traditionnelle, impute l'impression de l'originale du *Dictionnaire philosophique portatif*, parue sous l'adresse nue de « Londres », au Genevois Gabriel Cramer, qui assura l'édition d'une grande partie des écrits de Voltaire à partir de l'installation de celui-ci à Ferney en 1755<sup>25</sup>. Les travaux d'A. Brown et U. Kölving<sup>26</sup>, répercutés dans la publication, en

---

<sup>22</sup> Boubers donnera aussi en 1780 des *Mémoires et anecdotes pour servir à l'histoire de Voltaire avec Irène*.

<sup>23</sup> *Idem*, 12633 : lettre du 28 août 1766.

<sup>24</sup> Ph. Vanden Brœck, « Jean-François-Gérard Bassompierre et les "infortunes de la vertu". À propos d'un mariage manqué », *La vie wallonne* 55, 1981, p. 233-38.

<sup>25</sup> BNF, *Catalogue Voltaire*, n°3574.

<sup>26</sup> *Livre dangereux. Voltaire's Dictionnaire philosophique. A Bibliography of the original editions and catalogue of an exhibition held in Worcester College Library to celebrate the tercentenary of Voltaire's birth*, by A. Brown with the collaboration of J. P. Lee, N. Cronk



1994, du premier volume du *Dictionnaire philosophique* à la Fondation Voltaire d'Oxford, ont établi que cette édition originale était due en réalité à un autre Genevois, moins soucieux que Cramer d'éviter les démêlés policiers : Gabriel Grasset, frère de François Grasset, établi à Lausanne<sup>27</sup>. Mais le faux reste mêlé au vrai, comme la parade à l'aveu, ou la fantaisie à la sincérité, quand il écrit dix jours plus tard à d'Argental que l'imprimeur est

un pauvre libraire de Lausanne, chargé d'un nombreuse famille et accablé de misère, à qui un homme de lettres de ce pays là donna le recueil il y a quelques années, par une compassion peut-être imprudente<sup>28</sup>...

Ce qui frappe, dans les courriers adressés par Voltaire à l'automne 1764 comme dans d'autres documents, notamment officiels, c'est la rareté du livre à Genève même. Le magistrat de la ville ordonne le 10 septembre la saisie de toutes les copies disponibles, mais on n'en trouve que deux. Le Genevois Jean Robert Tronchin confirme le même jour qu'il n'a pu se procurer le *Dictionnaire*, « ni connaître les mains qui le distribuent » ; il aurait appris « qu'il s'en était vendus quelques exemplaires clandestinement<sup>29</sup> ». L'insistance que met Voltaire à claironner cet état de choses prend un caractère suspect. Désavouant, comme à son ordinaire, « l'abomination alphabétique », il écrit :

C'est un ouvrage qui me paraît bien fort. Je l'ai fait acheter à Genève, il n'y en avait alors que deux exemplaires. Le consistoire des prêtres pédants sociniens, l'a déferé aux magistrats. Alors les libraires en ont fait venir beaucoup.

La comédie doit être jouée sans réticences et avec application, envers les meilleures amies. Madame Du Deffand se plaint d'avoir été oubliée de Voltaire, quand on vient lui « dire des traits et des articles d'un ouvrage qui fait grand bruit » et qu'elle « n'apprend tout cela que par le public<sup>30</sup> ». Voltaire, tout en attribuant le recueil à « un nommé Desbuttes, petit apprentif prêtre huguenot », lui répond : « Je n'ai pu en trouver à Genève<sup>31</sup>. » À la marquise de Jaucourt, il affirme n'en avoir « pu déterrer qu'un seul exemplaire au quel même il manquait une feuille<sup>32</sup> ».

---

and U. Kölvig, Oxford, Voltaire Foundation, 1994, Introduction. Voir aussi A. Brown et U. Kölvig, « Voltaire and Cramer ? », *Le siècle de Voltaire. Hommage à René Pomeau*, Oxford, Fondation Voltaire, 1987, 149-83.

<sup>27</sup> *Idem*, D12137 : lettre du 12 octobre 1764.

<sup>28</sup> *Idem*, D12162 : lettre du 22 octobre 1764.

<sup>29</sup> Voltaire, *Corr./Best.*, 28, D12079.

<sup>30</sup> *Idem*, D12078 : lettre du 10 septembre 1764.

<sup>31</sup> *Idem*, D12121 : lettre du 3 octobre 1764.

<sup>32</sup> *Idem*, D12122 : lettre du 3 octobre 1764.

Comment ne pas songer à une manœuvre visant à détourner la répression de Cramer et de Voltaire lui-même ? Celui-ci « tremble que l'ouvrage et l'auteur ne soient brûlés par les ennemis de la morale et de la littérature<sup>33</sup> ». Qui, mieux que l'irrégulier Jean-Jacques Besongne, peut ici servir de paratonnerre ? Voltaire confie sans sourciller à d'Argental<sup>34</sup> :

Je gémiss toujours devant dieu de l'injustice criante qu'on me fait de m'attribuer un portatif ; vous savez quelle est mon innocence. Je me suis avisé d'écrire, il y a quelques jours, une lettre à frère Marin, adressée tout ouverte chez m. le lieutenant de police. Dans cette lettre, je le priais d'empêcher un scélérat de libraire nommé Besongne, natif de Normandie, d'imprimer l'inferral.

La mise en cause des « scélérats de libraires » a une autre fonction que celle d'écartier les condamnations genevoises. Dénoncer ou prévenir la contrefaçon préserve le bénéfice du premier éditeur. La manœuvre est-elle tout à fait absente de la démarche entreprise par Voltaire auprès de son correspondant Charles Bordes<sup>35</sup> ? Il le prie de lui dire « si en effet on imprime le dictionnaire philosophique dans [sa] ville » : « je serais très fâché qu'on imprimât cet ouvrage à Lyon car je m'intéresse fort à ce pauvre monsieur des Buttes ». Il est vrai que le souci d'auteur prend le dessus. « Il serait mieux qu'on n'imprimât pas ce livre, mais si on s'obstine à en faire une seconde édition, des Buttes souhaite au moins qu'elle soit correcte. » Il « enverrait un errata ». Voltaire, insistant à nouveau sur la rareté du *Portatif* à Paris, dira aussi à d'Alembert sa fragile satisfaction d'avoir « empêché jusqu'ici qu'il n'en entrât davantage, et qu'on ne le réimprimât à Rouen » – « mais je ne pourrai pas l'empêcher toujours ». « On le réimprime en Hollande<sup>36</sup>. » Le souci d'écartier les embarras pour son éditeur principal s'exprime parfois plus nettement, sur un fond de dénégations où le plaisir du déguisement continue de se mélanger, dans des proportions difficiles à évaluer, à un véritable crainte de représailles. Sans doute le dictionnaire comporte-t-il quelques articles du philosophe, « destinés autrefois à l'Encyclopédie ». Mais « tout le reste est pris de plusieurs auteurs connus de tous les savants ». Voltaire n'a « nulle part à cette édition » et n'a « d'autres imprimeurs, que les Crammers, qui certainement n'ont point imprimé cet ouvrage<sup>37</sup> ».

Le 20 octobre 1764, au plus fort du combat défensif, Voltaire écrit à Charles Jean François Hénault, en se référant à une « commission » évoquée plus haut :

---

<sup>33</sup> *Idem*, D12090 : lettre à d'Alembert du 19 septembre 1764.

<sup>34</sup> *Idem*, D12114 : lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1764.

<sup>35</sup> *Idem*, D12125 : lettre du 6 octobre 1764.

<sup>36</sup> *Idem*, D12149 : lettre du 19 octobre 1764.

<sup>37</sup> *Idem*, D12149 : lettre du 20 octobre 1764.

J'étais d'ailleurs très embarrassé de l'exécution des ordres de mad Dudeffand. Il s'agissait de lui procurer un exemplaire d'un petit livre intitulé dictionnaire philosophique portatif, imprimé à Liège ou à Bâle<sup>38</sup>.

La mention de Liège trouve un écho étonnant, singulièrement prolongé, dans les archives de la Librairie. D'Hémery enregistre l'arrivée du *Portatif* à Paris le premier septembre 1764 :

C'est un ouvrage impie contre Dieu et la Religion qu'on attribue avec raison à M. de Voltaire qui en est certainement l'auteur ; on ne sait pas encore où il a été imprimé ou à Genève ou en Hollande ce qu'il y a de certain est qu'il ni en a point à Genève et qu'il est très commun à Aix la Chapelle et à Liège où on le trouve pour 24 sols<sup>39</sup>.

La bibliographie des éditions, dans le volume de la Fondation Voltaire, reproduit ce témoignage qui figurait du reste en 1978 dans le mémoire de licence de M.-Fr. Gérard sur *La librairie à Liège sous le règne de Charles d'Oultremont (1763-1772)*<sup>40</sup>. S'y ajoute un correctif épinglé par R. Leigh : deux semaines plus tard, d'Hémery croit l'ouvrage imprimé à Genève<sup>41</sup>. Il est d'autant plus remarquable que l'inspecteur de la Librairie, en mars 1765, après sept mois d'enquête, revienne à sa première idée – ou plus exactement : tire la conclusion du constat de la première heure. Il écrit en effet dans une *Notte remise à M. de Sartine*, document qui n'est pas cité dans le volume de la Fondation Voltaire :

Le Dict. Philosophique que le cri publique attribue à M. de Voltaire a été imprimé à Aix la Chapelle, ou à Liège puisque c'est de ces deux Villes qu'on la introduit en France et dans Paris. C'est aussi de l'une de ces deux villes que le Libraire Cazin en faisait venir, pour vendre et distribuer à tout le monde<sup>42</sup>...

Cette dernière affirmation est en tout cas partiellement confirmée par un passage ultérieur du manuscrit 22096 du Fonds français de la BNF, d'où les éditeurs de la Fondation Voltaire et R. Leigh tirent leurs informations policières<sup>43</sup>. Il est dit de Cazin, à la date du 15 décembre 1764 :

C'est un homme suspect qui était en relation (pour vendre les livres les plus suspects), avec tous les libraires étrangers. On a fait à ce sujet une perquisition aud. Cazin. Chez lui, on a trouvé plus qu'il n'en fallait pour le convaincre. Lisez à ce sujet les preuves ajoutées.

Parmi les titres saisis le jour précédent figurent « deux Dictionnaires que le S. Cazin nous a dit être le Dictionn. philos. et deux tolérance<sup>44</sup> ». On trouve

---

<sup>38</sup> *Idem*, D12159.

<sup>39</sup> Bibl. Nat. de Fr., Fonds français, ms. 22096, f° 392 r.

<sup>40</sup> Université de Liège, Philologie romane, 1977-78, p. 115.

<sup>41</sup> P. 234.

<sup>42</sup> *Idem*, ms. 22097, f. 100.

<sup>43</sup> F. 513 et 520 ; également mentionné à ma suggestion par M.-Fr. Gérard, p. 116.

<sup>44</sup> *Procès-verbal de perquisition du 14 décembre 1764*, f. 517 sv.

même des détails sur la vente de ces ouvrages dans la description d'un *Registre couvert de parchemin contenant les fournitures qu'il [Cazin] fait à Crédit, commencé au 18 févr. 1757*. Le dictionnaire est vendu le 11 septembre « à Mr Dubois », le 13 « à l'abbé Des Pouan » (?), le lendemain « à Mr. Couette<sup>45</sup> ». Nous ne savons pas si ces exemplaires venaient de Liège ou d'ailleurs, mais nous pouvons supposer avec vraisemblance qu'un autre ouvrage saisi lors de la visite du 14 décembre au libraire Cazin sortait des presses de Bassompierre. La perquisition enregistre également l'*Anti-financier*, un des nombreux libelles participant de ce que Voltaire nomme une « épidémie de remontrances » à l'endroit de la Ferme générale. Mis à la Bastille en 1764, l'imprimeur-libraire rouennais Pierre Machuel dut également avouer sa participation à la diffusion de l'*Anti-financier*, dont il avait fait relier « cent dix-huit exemplaires » par « la femme Galier, brocheuse », comme en témoignait un « cahier de papier petit in-folio » consignait les travaux effectués par celle-ci. L'ouvrage, ajouta-t-il, lui avait été envoyé de Liège par Bassompierre, en feuilles. Ce genre d'ouvrages a requis particulièrement les presses de Bassompierre, entre 1760 et 1765. La bibliographie matérielle permet de lui attribuer une impression clandestine des *Véritables intérêts de la patrie* de 1764<sup>46</sup>.

Le catalogue de la BNF et les archives de la Librairie suggèrent d'attribuer à Bassompierre bien d'autres contrefaçons voltairiennes. Celle d'un *Tancrede* de 1761 est avérée par la bibliographie matérielle. On pourrait plaider que le piratage liégeois, pris à la bonne source d'une édition Cramer ayant l'imprimatur de Voltaire, représentait un moindre mal. Voltaire se plaint surtout, en effet, des versions manuscrites qui circulaient alors, défigurées par les additions qu'avaient infligées au texte les comédiens eux-mêmes, la Clairon et Lekain, bénéficiaires de la vente de l'édition parisienne. Chargé de celle-ci, le libraire Prault faisait de son côté enrager Voltaire par ses retards.

L'interrogatoire d'un autre libraire rouennais embastillé, Jean-Jacques Besongne, fit aussi apparaître que des exemplaires du *Saiil*, « farce anglaise » propre à faire dresser les cheveux sur la tête par le « tissu d'impiétés rares » et « d'horreurs » qu'elle présente, dira Bachaumont, lui avait été proposés par un colporteur nommé Roger, « qui va souvent à Lyon, à Avignon et quelquefois à Liège et qui roule dans cette province ». On trouva chez le relieur Hallé 72 exemplaires du même livre, fournis par un garçon imprimeur originaire de Liège. Pour d'Hémery, la cause est entendue : « Je suis persuadé que l'impression de Saul a été faite à Liège par le S. Bassompierre... » Le *Traité sur la tolérance* semble aussi avoir été contrefait dans la principauté, à la même époque.

---

<sup>45</sup> Fol. 106-07.

<sup>46</sup> Voir mes *Signatures clandestines*, à par.

Époque faste, pour la capitale des « égouts de l'Europe ». La principauté des années soixante offre un tableau picaresque de ce que R. Darnton a dépeint comme la « bohème littéraire » des Lumières. Elle accueille le matérialiste et évolutionniste Jean-Baptiste Robinet, qui donne en 1764 son traité *De la nature*, auquel s'intéresse Voltaire quand il n'est pas préoccupé du *Dictionnaire philosophique*. De 1763 à 1765, l'abbé Dulaurens, en cavale depuis qu'il a publié la scandaleuse *Chandelle d'Arras* et le *Balais*, trouve refuge chez l'imprimeur-libraire de Boubers. Dulaurens y écrira, dit-on, *Imirce ou la fille de la nature*, véritable roman anthropologique. Pincé en Allemagne, le libertin raconte son séjour liégeois et mentionne une « filia de Boubers » que je continue à me figurer sous les traits de la « jeune Pékinoise », « belle comme la Vénus de Praxitelles », dont parle un autre ouvrage, *La vérité. Vertu et vérité. Le cri de Jean-Jacques et le mien*, paru en 1765. Affranchie des mirages de la religion, cette « Pékinoise » n'en chercha pas moins refuge, un soir, par « peur des revenants », dans le lit de l'auteur, à en croire celui-ci<sup>47</sup>.

Plus sérieusement, on peut croire que l'intense activité de contrefaçon philosophique, qui prend un tour nouveau à partir de 1770 avec les rééditions de l'*Histoire des deux Indes* de l'abbé Raynal, n'a pas inutilement chargé les rayons des imprimeurs liégeois. Comment interpréter autrement l'enthousiasme avec lequel fut accueillie la Révolution française, dans le plus large public ? Peut-être l'échauffement livresque, l'exaltation rhétorique de Diderot-Raynal trouvait-elle chez les sentimentaux compatriotes de Grétry un terrain particulièrement favorable. Mais la solidarité entre le livre et l'action se démontre aussi, largement, dans les inventaires de bibliothèques délaissées par les Révolutionnaires liégeois, où figurent bien des titres audacieux. L'échange opéra en sens divers, voire d'une manière symbolique, si l'on considère que le chef de ces Révolutionnaires, Nicolas Bassenge, notre Danton, acheva sa vie si lumineuse comme bibliothécaire de la ville – fonctionnaire d'ailleurs bien peu zélé, colportera une tradition locale qui n'a jamais flatté le portrait de ses tribuns populaires.

---

<sup>47</sup> À Pékin, 1765, p. 169-71.